

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2013

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Points et réunions diverses

- ✓ **Découpage des cantons** : M. le Maire n'a pas de nouvelles informations sur ce sujet, a priori Villeperdue resterait sur le canton de Montbazou.
- ✓ **Visite du SDIS** : les élus qui ont visité le centre de formation des services de secours ont été très intéressés par les moyens utilisés.
- ✓ **Réunion SMICTOM** :
 - **Usine de Valorisation Energétique (UVE)** : Le contrat actuel se terminant en 2019, un projet pour prolonger l'actuelle Usine de Valorisation Energétique (UVE) à plus 10 ou 15 ans a été discuté malgré la détermination du Conseil Général de choisir la solution de l'enfouissement. Le président de ce syndicat souhaite continuer l'incinération qui coûte 16 millions d'euros mais génère parallèlement, grâce à sa vapeur, une production d'électricité destinée au Centre Hospitalier Régional (CHR) et pourrait, à l'avenir, créer une filière de séchage de bois. Le remplacement total de cette UVE n'est plus d'actualité mais sont souhaités le remplacement de la chaudière et de la turbine. Le débat n'a pas été serein face à l'association « Chinon Environnement », fortement opposée à cette UVE.
 - **Sacs poubelles** : Un contrat identique aux années précédentes a été passé pour l'achat de sacs poubelle gris et jaune. Les élus communaux seront attentifs à ce que la Communauté de Communes répercute, sur la redevance annuelle, la baisse de 3 %, enregistrée par le SMICTOM, de la taxe pour la collecte et le traitement des déchets versée par les particuliers.

Communauté de communes

- ✓ **Intervenante musicale** : M. le Maire rappelle que suite à la prise de compétence de l'enseignement musical spécialisé, l'enseignante musicale intervenant sur la commune est désormais prise en charge par la Communauté de Commune depuis septembre dernier. Le transfert de charges afférent n'ayant pas été voté, M. le Maire rappelle qu'il a été convenu que le remboursement pour intervention en milieu scolaire a été fixé sur le coût réel au 1^{er} septembre 2012 et que toute évolution des charges ou des frais reste à la charge de la Communauté de Communes conformément au transfert de compétence de l'ensemble des activités de l'enseignement musical. Or, la Communauté de Communes n'a pas suivi ce principe et a facturé intégralement les frais imputables à la commune, ainsi M. le Maire a adressé un courrier au président de la CCSMT demandant la révision de ce montant.
- ✓ **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** : M. le Maire rappelle que l'unanimité des conseils municipaux est nécessaire pour que soit prise cette compétence par l'intercommunalité, or, à ce jour, deux communes n'ont pas encore délibéré.

✓ **ALSH et Communauté de Communes du Val de l'Indre (CCVI)** : M. le Maire attend la réponse du Président de la CCVI, qu'il a rencontré dernièrement, concernant la compensation financière attendue pour la fréquentation des enfants de la commune auprès des ALSH de la CCVI. Il lui avait rappelé que la demande préalable à l'inscription des enfants n'avait pas été respectée et souhaitait donc un effort de la part de la CCVI. Une convention devra être signée pour 2014 entre la Communauté de Communes de Ste Maure et la CCVI clarifiant cette compensation financière. Par ailleurs, le CCAS de Villeperdue se réunira le 19 novembre prochain pour revoir la délibération qui octroyait 10 € par jour par enfant avec un maximum de 10 jours et qui a été communiquée aux familles. Ainsi, les élus souhaitent qu'un geste soit fait exceptionnellement cette année mais, en aucun cas, la participation du CCAS ne compensera le coût intégral dû par les familles.

✓ **Commission culture-sport** :

- Gérard LEGRAND rapporte le bilan de la **saison culturelle** qui est en deçà des attentes. La raison évoquée est sans doute une programmation peu adaptée au public « rural », un peu trop élitiste. L'office de tourisme de Sainte Maure de Touraine va essayer de promouvoir les spectacles à venir.
- **Roue tourangelle** : cette course cycliste se déroulant, en partie cette année, sur le territoire de la CCSMT, une subvention à hauteur de 10 000 € a été demandée. Lors du dernier passage de cette manifestation, une subvention de 6000 € avait été octroyée. L'augmentation de cette requête est justifiée par le changement de catégorie des cyclistes et, de fait, la nécessité d'avoir du matériel plus perfectionné. Villeperdue a refusé de voter ce montant de subvention préférant aider des associations qui ont un impact direct sur la vie intercommunale plutôt qu'une manifestation d'un jour et aux retombées médiatiques faibles pour le territoire. Le débat reste ouvert puisque cette demande fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil communautaire au cours duquel Villeperdue réitérera sa volonté de ne pas augmenter la subvention pour la Roue Tourangelle (soit 6000 € maxi) et d'octroyer les 4000 € restants à d'autres associations locales. Les élus de Villeperdue approuvent à l'unanimité cette position.
- **Gymnase de Sainte Maure de Touraine** : un concours d'architecte va être lancé pour le projet de construction d'un gymnase dont le montant s'élève à 2,9 millions d'euros.

✓ **Commission tourisme** : le changement de catégorie de l'office de tourisme de Sainte Maure de Touraine dans le classement de ces établissements nécessite l'ouverture de 5 week-ends par an. Les conséquences financières seront à étudier car même s'il s'agit d'un syndicat, la Communauté de Communes apporte une participation financière conséquente.

✓ **Projets et contrats de territoire** : le Conseil Général, qui a initié ces contrats, a retenu pour le volet intercommunal (volet 2) les projets suivants : pôle sportif en lien avec le collège, aménagement des abords du collège, maison médicale, Plan Local de l'Habitat (PLH) et derniers commerces. Le volet qui concerne les projets communaux (volet 3) s'élève à 74 680 € à partager entre les différents projets des communes de l'intercommunalité. M. le Maire ajoute qu'il faut veiller à ce que des règles soient définies pour les propositions à venir afin que les collectivités éligibles au volet 2 ne bénéficient pas aussi du volet 3, ce qui se ferait au détriment des autres communes.

✓ **Urbanisme et loi Duflot** : L'Etat veut se désengager de l'instruction des autorisations d'urbanisme qui, actuellement, est un service gratuit. Ainsi, la finalité de la loi Duflot est la mutualisation de services et, de fait, la Communauté de Communes dresse un diagnostic de la situation actuelle et sonde les communes sur le souhait éventuel de cette mutualisation qui serait effectuée par l'intercommunalité. La position défendue par M. le Maire est de maintenir cette compétence au sein de la commune.

Affaires scolaires

Malgré le fait que la mise en place des **nouveaux rythmes scolaires** n'ait pas été actée pour cette année, une réflexion est en cours sur l'organisation à programmer sur septembre 2014. Toutefois, l'Education Nationale a demandé aux enseignants de rendre copie des projets pour fin octobre.

De fait, M. le Maire et Xavier GAUTHIER, adjoint responsable des affaires scolaires, ont rencontré l'équipe enseignante qui avait sollicité un rendez-vous pour exposer leur proposition d'organisation. Les élus ont émis des réserves sur cette proposition arguant le fait que les parents d'élèves n'aient pas été concertés préalablement. Parallèlement, l'Education Nationale demande aux collectivités locales de faire de même pour fin novembre. Les parents d'élèves ont émis le souhait de faire un sondage auprès des familles concernées afin de compléter ce débat lors du prochain conseil d'école.

Ligne Grande Vitesse-Sud Europe Atlantique

- ✓ **L'enquête publique** concernant le nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes de l'aménagement foncier s'est terminée ce jour.
- ✓ M. le Maire rappelle que le terrain communal situé à la Laurière a été intégré dans l'aménagement foncier par erreur et que sa contrepartie ne pourrait être qu'un terrain en zone agricole, ce qui n'intéresse pas la commune. Il informe les élus que la proposition de vente à COSEA, votée en mai dernier, à hauteur de 5 €/m², est restée sans réponse concrète et, de fait, a émis la requête de retirer cette parcelle du périmètre d'aménagement foncier sur le registre de l'enquête publique.
- ✓ **Réunion COSEA-Préfet et élus** : M. le Maire fait également part aux élus du dernier comité de suivi qui a été quelque peu houleux. En effet, un nouvel interlocuteur de COSEA ne semblait pas très enclin à la discussion et aux revendications des élus. La question de la prise en charge des ouvrages d'art et notamment des rampes de pont de ces ouvrages est toujours source de désaccord. Ainsi, la plupart des communes n'ont pas signé la convention transmise par COSEA qui acte la prise en charge par les communes comme le confirme la jurisprudence. Les élus pensent faire un nouveau rassemblement pour faire pression sur les parlementaires et espèrent ainsi faire évoluer la législation.

Personnel communal

- ✓ **Recrutement Jacqueline BOULLIER** : M. le Maire précise que le contrat aidé de cet agent, en poste depuis 2 ans et qui donne entièrement satisfaction, arrive à son terme. Son renouvellement va être demandé, toutefois en cas de refus, Mme BOULLIER se verra proposer un Contrat à Durée Déterminée calquée sur le remplacement nécessaire de Mme Katia CORMIER, toujours en arrêt pour accident de travail.
- ✓ **Recrutement Freddy DABURON** : Cet agent, est actuellement mis à disposition par l'ASEPT en aide au service technique. M. Alain LEROUX ne partant en retraite qu'en 2015, le recrutement éventuel d'un agent titulaire étant donc reporté, les élus décident de proposer un contrat aidé à hauteur de 24 heures (à redéfinir) à M. DABURON.
- ✓ **Remplacement Pascale LAURENT** : Mme LAURENT est en arrêt maladie jusqu'au 17 novembre. Son remplacement sur le poste d'agent d'accueil à l'agence postale communale est effectuée par Mme Nadia LEPINAY.

Assainissement

- ✓ **Station d'épuration** : M. le Maire présente l'évolution des travaux de la future station d'épuration qui ne présentent aucun retard. La mise en service de cette infrastructure est prévue en avril ou mai 2014.
- ✓ **Assurance dommage-ouvrage** : Sur les 2 offres reçues, celle de la société SFS d'un montant de 8 223,19 € TTC est retenue.

Travaux communaux

- ✓ **Restaurant scolaire** : M. le Maire présente l'évolution de ce chantier qui sera achevé fin octobre comme prévu. Des avenants au marché se sont avérés nécessaires à savoir 1 846 € TTC pour TPRM pour une modification d'enduit, 10 050 € TTC pour SENNEGON pour l'apport d'un bardage en façade et 386 € TTC pour TOLGA pour la pose d'une nouvelle cloison.

- ✓ **Restaurant scolaire et achat de mobilier** : M. le Maire présente aux élus le mobilier nécessaire retenu. Sur les 2 offres reçues, celle de la société DELAGRAVE est acceptée pour un montant de 4 572 € TTC.
- ✓ **Lotissement les Barons** : M. le Maire a rencontré le lotisseur et a fait une mise au point sur le chantier engagé permettant aux futurs acquéreurs de visualiser le terrain. Cet échange a permis de rappeler la prise en charge par la commune de la maîtrise d'œuvre ainsi qu'une partie des frais concernant le renforcement de la conduite d'eau potable et le poste de refoulement de l'Arche.
- ✓ **Noms de rue** : Lors du conseil municipal du 5 juillet dernier, les élus ont émis le souhait d'apposer le nom d'aviateurs illustres pour les 3 rues du futur lotissement « Les barons ». Ainsi, la famille de Fernand ANDRÉANI et de Jacqueline AURIOL, alors sollicités, ont fait part de leur remerciements de mettre leur parent à l'honneur. Seule la réponse de la famille de Roland GARROS reste à recueillir.
- ✓ **Travaux de voirie** :
 - **Les Coutants** : M. le Maire présente le chantier et précise l'existence d'un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h sur cette zone.
 - **Rue des Champs Gibert** : L'apposition de ralentisseurs dits « coussins berlinois » a été faite et permet effectivement de ralentir la circulation au niveau de ce virage. La question d'étendre ce type d'aménagement sur la commune est en réflexion.
 - **Travaux de fossés** : Arlette DUCHENE, doit assister à une réunion du Syndicat d'Aménagement du Val de l'Indre (SAVI) le 7 novembre prochain ; un état des lieux des fossés à nettoyer doit donc être entrepris pour faire état des besoins à cette date. Une étude sur la faisabilité d'un bassin de rétention au niveau des « Penloups » pourra être demandée à ce syndicat.

Budget-Finances

- ✓ **Demandes de subvention** : La commune est saisie d'une demande de l'AFM TELETHON, or les élus préfèrent faire un don lors d'une action locale. La demande de la Société Protectrice des Animaux n'est pas retenue ; celle de la Protection Civile 37 est différée au prochain conseil.
- ✓ **Budget école** : Xavier GAUTHIER présente le budget de l'année 2012-2013 et stipule que les enseignants respectent ce budget alloué. Les élus votent à l'unanimité une hausse de 2 % pour le budget fourniture, à savoir 55,50 € par élève ainsi que pour la coopérative scolaire soit 4 € par élève.

Dates à retenir

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------|
| ✓ Conseil d'école | Lundi 4 novembre à 18h00 à la mairie |
| ✓ CLAD | Lundi 4 novembre à 18h30 à Monts |
| ✓ Cérémonie du 11 novembre | Lundi 11 novembre à 9h45 devant la mairie |
| ✓ Visite chantiers communaux | Samedi 16 novembre à 10h00 |
| ✓ CCAS | Mardi 19 novembre à 17h00 à la mairie |
| ✓ Commission bulletin communal | Jedi 21 novembre à 18h00 en mairie |
| ✓ Congrès des maires | Mardi 3 décembre journée au Vinci-Tours |
| ✓ Prochain conseil municipal | Vendredi 6 décembre à 20h00 à la mairie |
| ✓ Repas du personnel communal | Vendredi 20 décembre (heure et lieu à venir) |

Questions diverses

- **Indemnités de M. le Maire** : Suite à une modification de loi sur les indemnités de fonction des élus d'avril 2013 rétroactive au 1^{er} janvier, les élus cumulant leurs indemnités de fonction et atteignant le plafond de 1543 € par mois sont assujettis aux cotisations de sécurité sociale.

Ceci implique donc pour la commune de payer des charges supplémentaires, en l'occurrence ces charges passeraient de 35 € à 322 € par mois. Ainsi, M. le Maire souhaite minorer son indemnité communale afin notamment que la commune ne se voit pas imputée l'augmentation de ces charges à compter du 1^{er} janvier 2013. Les élus approuvent à l'unanimité.

- **Repas du personnel** : Après sondage sur les disponibilités du personnel, la date de ce repas est arrêtée au 20 décembre, l'heure et le lieu seront définis par la suite. Tous les élus sont conviés à ce repas, les frais restant à leur charge.
- **ASMS et salle polyvalente** : Martine CUNHA rapporte des dysfonctionnements relevés par l'Association MultisportS, à savoir un problème sonore avec l'alarme, un voyant lumineux constant sur le disjoncteur, une rampe de néon ne fonctionnant pas et, de nouveau, des infiltrations importantes venant de la toiture. Ces éléments pris en compte vont être étudiés.
- **TER** : Céline LEBOEUF fait part de nombreux retards ou annulations des trains TER. Ceci est dû à de multiples travaux sur la voie.
- **ADMR et local** : Roland LEBLOIS informe les élus que la Fédération de l'Association d'aide à Domicile en Milieu Rural exige désormais, pour se mettre en conformité avec les nouvelles normes qualité, d'avoir un bureau ouvert une demi-journée par semaine relié à Internet et à une ligne téléphonique. Le matériel est fourni par la Fédération mais l'association doit trouver le local. Les élus réfléchissent au local le plus adéquat à mettre à disposition de l'ADMR.
- **Assigné en référé** : M. le Maire rappelle le contentieux existant entre M. et Mme DROCHON et les communes de Villeperdue et St Epain suite aux multiples inondations de leur habitation sise « Les Trois Pruniers ». Les travaux de fossé faits par la commune ne semblent pas suffir et la commune a donc reçu, ainsi que la commune de Saint-Epain et la famille VERMEULEN, une assignation en référé le 29 octobre prochain. La commune sera représentée par un avocat désigné par l'assurance communale.

Le secrétaire de séance